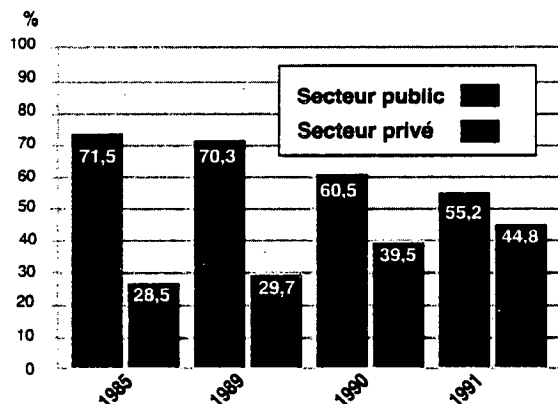


## Le secteur privé

La Pologne s'éloigne rapidement de l'activité économique contrôlée par l'État. En septembre 1991, 55,2 % seulement des travailleurs du pays étaient à l'emploi d'entreprises d'État, une chute significative des 71,5 % de l'année 1985 (voir figure 5.4). Bientôt, le secteur privé emploiera la moitié de la main-d'œuvre en Pologne. Il faut cependant ajouter à cela que la Pologne a pris de l'avance, s'agissant de la privatisation, étant donné que contrairement aux autres pays d'Europe de l'Est la majeure partie de son agriculture n'était pas collectivisée. En 1985, par exemple, 23,1 % de sa main-d'œuvre était employée par le secteur agricole privé.

À l'examen du récent rétrécissement de la production, il faut se souvenir que ce phénomène de récession est propre aux entreprises d'État polonaises. Le secteur privé, faible mais croissant, projette une image très différente. En 1990, le Produit intérieur brut polonais a chuté de 12 % par rapport à 1989, mais le Produit intérieur brut des sociétés privées a, de fait, augmenté de 17 %. La production industrielle des entreprises d'État et des coopératives a chuté de 25 % alors qu'elle a augmenté de 8,5 % dans le secteur privé. Les ventes de production du secteur public ont chuté de 28,7 % alors que le secteur privé a augmenté les siennes de 2 %.

**Figure 5.4**  
**Parts des secteurs privé et public polonais**  
(en pourcentage)



Source: GUS.

**Figure 5.5**  
**Participation du secteur privé à l'économie polonaise**  
(en pourcentage)

|                                              | 1989 | 1991 |
|----------------------------------------------|------|------|
| Part de produits manufacturés vendus         | 17,5 | 22,1 |
| Part de la construction et des installations | 33,4 | 43,9 |
| Part des services de transport               | 11,3 | 16,3 |

Source: GUS.

En Pologne, alors que le secteur public périclète, le privé démontre une croissance (voir figure 5.5). Dans l'ensemble, à la fin de 1991, il est estimé que le secteur privé (exclusion faite du secteur agricole) a réalisé le quart environ du PIB de la Pologne. Selon certaines estimations, si le secteur agricole, qui est largement privatisé, était inclus, la réalisation du secteur privé polonais serait de l'ordre de 40 % du PIB.

Il est clair que le secteur privé prendra de plus en plus d'importance dans l'économie polonaise. Le gouvernement polonais a déclaré son intention de réduire le nombre d'entreprises d'État soit en les liquidant soit en créant des coentreprises ou en les vendant. La nouvelle Loi sur la privatisation, annoncée en juillet 1990 et discutée dans la Section IV, a accéléré la croissance de l'initiative du secteur privé. Ainsi, la tendance est au transfert d'énergies productives du secteur public au secteur privé.

Les sociétés privées ont commencé à émerger de manière significative en Pologne (voir figure 5.6). Tous les trimestres de 1990 ont été témoins d'une croissance accrue du nombre de nouvelles entreprises privées. Au cours du quatrième trimestre, le nombre de nouvelles sociétés qui ont vu le jour a dépassé celui des six premiers mois de 1990. Et, par ailleurs, le nombre de faillites de nouvelles entreprises a constamment baissé. À la fin du mois de septembre 1991, il existait quelque 1,5 million d'entreprises privées enregistrées auprès du gouvernement soit quelques 600 000 de plus qu'à la fin de l'année 1989.